

CAP de promotion IDEP expert 1^{ère} classe Du 12 mai 2011

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Cette déclaration liminaire s'intègre à celle qui sera évoquée lors de la CAP de sélection d'IDEP expert qui se déroulera après cette séance. On ne peut que déplorer que cette CAP de promotion IDEP 1^{ère} classe soit dissociée de la CAP de sélection et de mutation. Cela nuit à la compréhension globale des sujets évoqués.

Pour l'Union SNUI SUD Trésor Solidaires, le projet de promotion à la 1^{ère} classe ne permet pas d'offrir de réelles perspectives de carrière aux IDEP de la filière expertise. Lors de la CAP de mouvement des IDEP chefs de service, vous avez rappelé votre attachement à ce que tous les cadres bénéficient d'un déroulé de carrière satisfaisant. A ce jour, les marges de progrès restent très importantes pour la filière expertise.

Concernant les modalités d'accès à la 1^{ère} classe, il serait souhaitable que le PBO définisse avec davantage de clarté à la fois les conditions d'accès statutaires, les conditions de gestion, les conditions fonctionnelles. Il conviendrait notamment de préciser que le classement des agents s'effectue au regard de l'ancienneté dans la fonction d'expert et non de l'ancienneté administrative.

Beaucoup d'experts ont vu leur champ de compétence largement étendu. L'Union regrette que nombre de directeurs n'en tirent pas les conséquences pour inciter ces agents à postuler pour la 1^{ère} classe. C'est pourquoi l'administration centrale doit se donner tous les moyens pour assurer la publicité de ces promotions auprès des directeurs locaux et des agents.

En attendant, faute de publicité suffisante, la faiblesse du nombre de candidatures à la promotion d'IDEP 1^{ère} classe doit interpeller la Direction Générale. Cette faiblesse est d'autant plus regrettable qu'elle impacte directement les possibilités de promotion pour l'année 2011, compte tenu du quota déterminé par l'administration centrale. Pour l'Union, la Direction Générale doit corriger son insuffisance de communication en abondant de manière significative le nombre de promotions en 1^{ère} classe.

Cette faiblesse se retrouve aussi dans le domaine des couronnements de carrière qui restent souvent méconnus des cadres de la filière expertise.

L'Union tient à remercier le bureau RH 1B pour sa disponibilité lors de la consultation.